

## PRÉFECTURE DE LA DRÔME

Direction Départementale des Territoires  
Service Eau, Forêts, Espaces Naturels  
Pôle Forêts  
Affaire suivie par Stéphane OLAGNON  
Tel. 04 81 66 81 71  
Fax 04 81 66 80 80  
Courriel : ddt-sefen-pf@drome.gouv.fr

Arrêté n° 2019182-0003

autorisant l'usage du feu en 2019 durant la période réputée sévère  
dans le cadre d'activités de plein air

Le Préfet de la Drôme,

VU la loi 87-865 du 22 juillet 1987, relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs,  
VU le Code Forestier, et notamment ses articles L 131-1, L 131-6, R 131-2 R 322-1, R 131-3 et R163-2,  
VU le Code des Communes en ses articles L 131-2-6° et L 131-13,  
VU l'arrêté n° 2013 057-0026 du 26 février 2013 en vue de prévenir les incendies de forêt et notamment son article 4,  
VU l'arrêté n° 08-2335 du 03 juin 2008 réglementant les points feux durant la période réputée sévère,  
VU les demandes d'utilisation du feu durant les mois de juillet et août 2019 présentées par différents campings, associations et collectivités du département de la Drôme,  
VU les avis favorables émis par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Drôme et la Direction Départementale des Territoires de la Drôme,  
SUR proposition de la Directrice Départementale des Territoires de la Drôme par intérim,

ARRETE

### Article 1 : Bénéficiaires de la dérogation à l'usage du feu

Les organismes, collectivités et campings suivants, sont autorisés à utiliser le feu pendant les mois de juillet et août 2019, en application de la dérogation mentionnée à l'article 5 de l'arrêté n° 2013057-0026 du 26 février 2013 :

Nom du camping, aire naturelle ou organisme	Propriétaire, Exploitant ou Directeur	Commune de situation
Guides et Scouts d'Europe, Formation nationale	Propriétaire : Sanctuaire St Joseph Directrice: JEAN-JEAN Claire camp du 17/08 au 24/08/2019	Allex
Guides et scouts d'Europe, Troupe de la XV de Versailles	Propriétaire : M.MORIZE Directeur STOREZ Grégoire camp du 18/07 au 27/07/2019	Allex

<b>Nom du camping, aire naturelle ou organisme</b>	<b>Propriétaire, Exploitant ou Directeur</b>	<b>Commune de situation</b>
Camping municipal la Colombe	Commune d'Aurel	Aurel
Camping la Pierre à Feu	Mme LANTHEAUME	Aouste-sur-Sye
Camping le Moulin	M. ARNAUD Denis	Bezaudun-sur-Bine
Camping Tzig'âne	Mme CAUMONT Maria et Mme CHAMBART Pascaline	Bourdeaux
Scouts et Guides de France de Tournon, le Cheylard, et Romans	Propriétaire : M. DUFOUR Directrice: ROCHE-BATAILLON Héloïse camp du 08/07 au 15/07/2019	Bren
La Fontaine D'Annibal	M. BESSON -Fédération des Œuvres Laïques de la Drôme	Buis-les-Baronnies
Camping l'Orée de Provence	M. REMPENAUlt Bastien	Buis-les-Baronnies
Camping le Grand Lierne	Directrice Mme PIERRE Sandrine	Chabeuil
Camping la Ferme du Moulinas	Mme CHABAUD Yvette	Châteauneuf du Rhône
Camping la Source du Jabron	Mme et M. GOY	Comps
Salle des fêtes	Commune de Comps	Comps
Camping le Chambron	Mme DONZET Marie-France	Condorcet
Plan d'eau du Pas des Ondes	Syndicat Mixte du Pas des Ondes	Cornillon-sur-l'Oule
Camping la Pinède	M. VANHEE Dirk	Die
Camping le Riou -Merle	M. ETARD François	Die
Camping municipal de Justin	Commune de Die	Die
Camping Valdie	M. CHAUSSE Didier	Die
Camping la Dorlotte	Mme Armelle Godefroy COLASSE	Dieulefit
Camping la Clairette	M ARNAUD Jody	Espenel
Eclaireurs et Eclaireuses Unionistes de France Troupes de Annecy, Privas et Chambéry	Propriétaire : M. BOUTTIER Eric Directeur : NYITRAI Nicolas camp du 14 /07 au 28 /07/2019	Francillon-sur-Roubion
Scouts et Guides de France Troupes de Houilles	Propriétaire : M. BOUTTIER Eric Directrice : DEMARQUE Chloé camp du 08/08 au 28 /08/2019	Francillon-sur-Roubion
Camping les Truffières	Mme CROZE Jacqueline	Grignan
Camping Municipal	Commune de La Motte Chalancon	La Motte-Chalancon
Camping la Piboure	M. MONNIER Daniel	La Motte-Chalancon
Camping la Ferme de Clareau	M. BENOIT	La Motte-Chalancon
Le Gîte du lièvre	M. TAPONNIER	La Roche-sur-le-Buis
Camping la Gravouse	M. MAZZELLA Hervé	Le Pöet-en-Percip
Camping municipal de Lorette	Commune de Le Pöet-Laval	Le Pöet-Laval
Scouts et Guides de France	Propriétaire : M. DUGNAT André Directrice: BLANC Floriane du 15/07 au 23/07/2019	Le Pöet-Laval
Scouts et Guides d'Europe Troupe de Montélimar	Propriétaire : M. ACCARY Michel Directrice: LECERF Béatrice du 09/07 au 15/07/2019	Livron
Camping La Jarjatte	M. BERNARD André	Lus-La-Croix-Haute
Camping les Bastets	Mme et M. MENDIONDO	Marsanne

<b>Nom du camping, aire naturelle ou organisme</b>	<b>Propriétaire, Exploitant ou Directeur</b>	<b>Commune de situation</b>
Camping La Jarjatte	M. BERNARD André	Lus-La-Croix-Haute
Camping les Bastets	Mme et M. MENDIONDO	Marsanne
Camping l'Hirondelle	M. VYXIENH Frédéric	Menglon
Eclaireuses Eclaireurs Israélites de France	Propriétaire : Mme CARRE Christine Directeurs : VALET Nathan et BENHAMOU Salomé camp du 08/07 au 29/07/2019	Mévouillon
Scouts et Guides de France Troupe de Marsannay-la-Côte	Propriétaire : M.CORNILLAC Christian Directeur: BEGIN Léo camp du 23/07 au 29/07/2019	Mirabel-aux-Baronnies
Camping le Petit Nid	M. REYNARD Mathieu	Mirabel-et-Blacons
Scouts d'Aubenas	Propriétaire : M. MONTEUX gestion du terrain par :Action Citoyennes Mirmandaise Directrice : HUGOUVIEUX Juline camps du 13/07 au 20/07/2019	Mirmande
Camping les Clos	M. CELLIER Frédéric	Nyons
Site de St- Ange, terrain du Beach Volley, site de Bellevue	Commune de Peyrins	Peyrins
Camping les Trois Becs	Mme BEN-SENNAH LAMANDE Nassira	Piégros-la-Clastre
Camping les Castors	M. BEGUIN Yves	Pierrelongue
Camping municipal Le Parc	Commune de Pont de Barret	Pont-de-Barret
Scouts et Guides de France	Site des Scouts & Guides de France Directeur du site : QUILLERY Jean-Yves du 01/07 au 31/08/2019	Pont-de-Barret
Scouts et Guides de France de Lyon	Site des Scouts & Guides de France Directrice :ANCEL Lucie camp du 06/07 au 21/07/2019	Pont-de-Barret
Scouts et Guides de France de Lyon	Site des Scouts & Guides de France Directeur : FRERES Robinson camp du 13/07 au 21/07/2019	Pont-de-Barret
Association Les Flambeaux	Site des Scouts & Guides de France Directrice : GEORGETTE Cécile camp du 21/07 au 08/08/2019	Pont-de-Barret
Scouts et Guides de France	Site des Scouts & Guides de France Directrice : MESSAN Charlotte camp du 12/08 au 25/08/2019	Pont-de-Barret
Eclaireurs et Eclaireuses Unionistes de France Louveteaux de Valence et de Lyon	Propriétaire-ayant droit: M. DUPRAZ Thierry Directeur : QUEROL Julien camp du 06/07 au 24/07/2019	Recoubeau-Jansac
Centre les Lavandes	M. LAURENT Jérémy	Rémuzat
Cours de l'Ecole, parking municipal, MARPA	Commune, MARPA	Rémuzat
Camping la Vallée Bleue	M. VIALLET Eric	Sahune
Camping municipal les Oliviers	Commune de Sahune	Sahune
Camping le Pilat	M. CLEMENT Joël	Saint-Ferréol-Trente-Pas
Camping le Trente Pas	Mme BARBANSON Sylvie	Saint-Ferréol-Trente-Pas
Eclaireurs et Eclaireuses Unionistes de France Troupes de Lyon et de Grenoble	Propriétaire : M. ARBOD Joël Directeur : HAMAILI Goran camp du 01/07 au 31/07/2019	Saint-Julien-en-Quint
Camping municipal Les Cigales et cours de l'école	Commune de Sainte Jalle	Sainte-Jalle
Scouts et Guides de France Tarentaise-Combe de Savoie-Alberville	Propriétaire : M. AUGUSTIN Directeur :GAUTRON Paul camp du 14 /07 au 21/07/ 2019	Saint-Matin-en-Vercors
Camping la Motte	M. SCHAEPMAN Marcel	Saint-Sauveur-en-Diois
Camping la Brianche	M. NUSSBAUM Maurice	Saou
Abbaye de Triors	Abbaye de Triors 2 sites pour camps scouts	Triors
Scouts et Guides de France Troupes de Marseille et Saint Denis	Propriétaire « Commune de Valaurie Directrice : GIGON-DESORMERIE Audrey camp du 6/07 au 23/07//2019	Valaurie

Nom du camping, aire naturelle ou organisme	Propriétaire, Exploitant ou Directeur	Commune de situation
Scouts Unitaires de France	Propriétaire :M. BARNIER Hervé Directeur: DUBUS Thomas camp du 03/08 au 16/08/2019	Vesc

Cet usage du feu devra être conforme aux dispositions des articles 2 à 7 de l'arrêté n° 08-2335 du 03/06/2008 en ce qui concerne les règles de sécurité et limité aux dispositifs prévus à cet effet : foyers en dur ou tables à feu pour la cuisson des aliments et excavation pratiquée dans le sol pour les feux de camp.

### **Article 2 : Conditions suspensives**

En cas de vitesse de vent supérieure à 40 km/heure de moyenne, l'interdiction totale d'emploi du feu prévue par l'arrêté n°2013057- 0026 du 26 février 2013 reste applicable.

L'autorisation peut par ailleurs être suspendue à tout moment en cas de manquement constaté à l'une quelconque des prescriptions des articles 2 à 7 de l'arrêté n° 2335 du 03 juin 2008.

### **Article 3 : Délai et voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun BP1135 38022 GRENOBLE Cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa publication par courrier ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **Article 4 : Affichage**

Le présent arrêté sera affiché dans les communes de Alex, Aurel, Aouste-sur-Sye, Bezaudun-sur-Bine, Bourdeaux, Bren, Buis-les-Baronnies, Chabeuil, Chateauneuf-du-Rhône, Comps, Condorcet, Cornillon-sur-l'Oule, Die, Dieulefit, Espenel, Francillon-sur-Roubion, Grignan, La Motte-Chalancon, La Roche-sur-le-Buis, Le Pöet-en-Percip, Le Poët-Laval, Livron, Lus-La-Croix-Haute, Marsanne, Menglon, Mévouillon, Mirabel-aux-Baronnies, Mirabel-et-Blacons, Mirmande, Nyons, Peyrins, Piegros-la-Clastre, Pierrelongue, Pont-de-Barret, Recoubeau-Jansac, Rémuzat, Sahune, Saint-Ferréol-Trente-Pas, Saint-Julien-en-Quint, Sainte-Jalle, Saint-Matin-en-Vercors, Saou, St Sauveur-en-Diois, Triors, Valaurie, Vesc.

### **Article 5 : Exécution**

Monsieur le Directeur de Cabinet de la Préfecture de la Drôme, Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées, le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Drôme, la Directrice Départementale des Territoires par intérim, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, le Chef du Service Départemental de l'Office National des Forêts, les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les Agents de l'Agence Française pour la Biodiversité, Mesdames et Messieurs les exploitants des campings concernés, Mesdames et Messieurs les directeurs de Camp sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valence, le 28 juin 2019

Le Préfet,  
SIGNÉ  
Hugues MOUTOUH